République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2026 À 10 HEURES À BENFELD SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Convocation du 6 octobre 2026

Membres en exercices	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	13 titulaires 5 suppléants

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :
Titulaires : Valentine ERNE-HEINTZ, Claudine HUCKERT, Justin VOGEL
Suppléants : Pierre OSTER

Communauté de communes du Pays de la Zorn :
Titulaires : Alain HIPP, Marc WENDLING

Communauté de communes du Canton d'Erstein :
Titulaires : Steve JECKO, Laurent JEHL, Stéphane SCHAAL, Christian STRIEBEL
Procuration : Kévin DIEBOLD à Steve JECKO, Fernand WILLMANN à Stéphane SCHAAL
Suppléants : Éric KLÉTHI

Eurométropole de Strasbourg :
Titulaires : Arieh ADIDA, Alexandre LORENTZ, Thibaud PHILIPPS, Jean-Paul PREVE
Suppléants : Huguette HECKEL, Lamjad SAIDANI, Thierry SCHAAL

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :
Titulaires : Jacques WURTZ
Suppléants : Alain GROSSKOST

Communauté de communes du Pays de la Zorn :
Suppléants : Martine SCHMITT

Communauté de communes du Canton d'Erstein :
Titulaires : Kévin DIEBOLD, Guillaume FORGIARINI, Fernand WILLMANN, Jacky WOLFARTH
Suppléants : Pierre MABIN, Jean-Marie ROHMER, Florence SCHWARTZ, Anny SUR-RIEGEL

Eurométropole de Strasbourg :
Titulaires : Chantal CUTAJAR, Carmen HUGEL, Jean HUMANN, Pierre JAKUBOWICZ, Jean-Baptiste MATHIEU, Paul MEYER, Anne-Pernelle RICHARDOT, Robert VANHERZEEKE, Floriane VARIERAS, Etienne WESTPHAL
Suppléants : Carolien BARRIERE, Muriel FABRE, Marie-No GANDZION, Murat GULDAL, Annie KESSOURI, Etienne LOOS, Michaël NGUYEN, Fabienne ROVIGO

Membres absents :

Eurométropole de Strasbourg :
Titulaires : Laurent ULRICH

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20261019-468-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Délibération n°468 du Comité syndical

2. Débat d'orientation budgétaire

Le comité syndical a débattu des orientations budgétaires pour 2027.

Proposition d'orientation budgétaire

Participations des membres : Les statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adoptés en juillet 2017, fixent la répartition suivante pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

En 2027, il est proposé d'augmenter la contribution des membres à hauteur du taux de l'inflation 2025, soit 0,9 %, et de l'ajuster à la population Insee 2023.
Le total des contributions serait alors de 374 265 €, soit + 3 338 € par rapport à 2026, répartis de la façon suivante :

	Population 2022	Participations 2026	**Population 2023**	**Participations 2027**
Eurométropole de Strasbourg	517 386	296 742 €	522 596	**299 412 €**
CC du Canton d'Erstein	49 088	39 617 €	49 067	**39 868 €**
CC du Pays de la Zorn	16 195	13 070€	16 199	**13 162€**
CC du Kochersberg	26 637	21 498 €	26 859	**21 823 €**
TOTAUX	609 306	370 928 €	614721	**374 265 €**

Autres produits divers de gestion courante (recette de fonctionnement)
Co-financements prévisionnels par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse du recrutement d'une personne sur un contrat de projet pour une durée de 3 ans à partir de 2027 à hauteur d'environ 61 000 € en 2027 (*sous réserve d'accord final – demandes en cours*). Ces financements seront probablement majoritairement versés après un bilan d'un an d'activité, soit début 2028.

Charges de personnel et frais assimilés
À hauteur de 280 000 € : en hausse de 37 000 € en 2027 (243 000 € en 2026 dont 29 000 € pour le commissaire enquêteur), du fait d'un avancement d'échelon pour deux des trois agents et du recrutement d'une personne sur un contrat de projet.

Les 3 agents du syndicat mixte sont des fonctionnaires titulaires (1 ingénieur principal, 1 attaché et 1 rédacteur principal de 1ère classe). Le recrutement prévu début 2027, en contrat de projet, sera obligatoirement un contractuel (hors fonction publique cf. critères de cofinancements par les partenaires).

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20261019-468-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Les agents du syndicat mixte travaillent 39 heures par semaine (protocole ARTT du 23 mars 2002), ont 25 jours de congés payés et 24 jours de RTT (moins 1 journée de solidarité). Les congés et les RTT sont proratisés en fonction du temps de travail.
Dans le cadre des mesures d'actions sociales, depuis octobre 2010, les agents bénéficient de chèques déjeuner. Leur montant a évolué en 2025 pour passer de 8 à 10€, dont 50 % sont à la charge du syndicat mixte.

Depuis 2014, la participation par agent dans le domaine de la prévoyance, sous réserve d'adhérer à un contrat labellisé, s'élève à 120 € par an.
Cette participation est indexée sur le plafond mensuel de la sécurité sociale.
Elle pourrait évoluer en 2027 dans le cas d'une adhésion du syndicat mixte à la convention de participation au risque prévoyance du CDG67.
Depuis le 1er mars 2026 le syndicat mixte a adhéré à la convention de participation au risque santé du CDG 67. À cette occasion la participation des agents a évolué et est de 60 € par mois pour un agent et de 10 € par mois par enfant à charge.

Les charges à caractère général
Sensiblement identiques à 2026 : environ 52 000 €. Ce chapitre sera abondé au BS.

Autres charges de gestion courante
La contribution à l'ADEUS est versée en fonctionnement depuis la fin de la révision soit 2026. Le montant 2027 serait du même ordre qu'en 2026 soit environ 105 000 €, inscrits pour moitié au budget primitif (dont une partie, correspondant à la cotisation en tant que membre, en charges à caractère général) et le solde au BS comme les années précédentes.
Le programme de travail partenarial est en cours de discussion et sera proposé prochainement.

La dotation aux amortissements
Augmentation annuelle mécanique du fait de l'augmentation des dépenses de révision en investissement (notamment pour la cotisation à l'ADEUS) jusqu'en 2029, la durée d'amortissement des dépenses d'investissement concernant la révision démarrée en 2018 étant de 10 ans. Le montant en 2027 sera de 64 000 € environ.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2027, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Projet de DOB 2027	TOTAL DEPENSES
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges de personnel et frais assimilés	280 000 €	
Charges à caractère général	51 926 €	
Autres charges de gestion courante	36 589 €	
Dotation aux amortissements	64 000 €	**496 615 €**
TOTAL	**432 515 €**	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Actions de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	54 100 €	
Immobilisations incorporelles	10 000 €	
TOTAL	**64 100 €**	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**TOTAL RECETTES**
Participation des membres *(Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)*	374 265 €	**496 615 €**

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20261019-468-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Autres produits divers de gestion courante	58 250 €	
TOTAL	**432 515 €**	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	64 000 €	
FCTVA	100 €	
TOTAL	**64 100 €**	

Le budget primitif sera à adopter en comité syndical du 11 décembre 2026, sur la base du DOB.

Le budget supplémentaire, sera à adopter avant le 30 juin 2027 après le vote du compte financier unique. Il permettra d'abonder le budget.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Vu le rapport ci-dessus présenté par la Présidente à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2027 ;

Le comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2027.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 19 OCT. 2026
La publication le 19 OCT. 2026
Strasbourg, le 19 OCT. 2026

Le Président
Thibaud PHILIPPS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20261019-468-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026